

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) niveau 1

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Services à la personne et à la collectivité - Défense, sécurité publique et secours**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **344**

Code(s) ROME : **K2503**, **K1706**, **K2502**

Formacode : **42811**

Date de création de la certification : **02/05/2005**

Mots clés : **PREVENTION**, **Assistance médicale**, **INCENDIE**, **SANTE SECURITE AU TRAVAIL**

Identification

Identifiant : **1399**

Version du : **06/01/2016**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- arrêté modifié du 2 mai 2005

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

L'objectif de la formation SSIAP 1 est l'acquisition des connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Cette habilitation n'est reliée à aucune certification professionnelle

Descriptif général des compétences constituant la certification

- méthodes d'extinction d'un feu
- mise en situation d'intervention
- gestion de situations Conflictuelles
- connaissance du comportement du feu et son action sur l'établissement
- connaissance des principes de la réglementation ERP et IGH
- connaissance des installations techniques
- connaissance des rôles et missions de l'agent

Modalités générales

Formation alternant théorie et pratique,
Exercices d'application sur site d'entraînement sur feux réels,

Public visé par la certification

- La formation SSIAP 1 s'adresse à ceux qui souhaitent postuler à un poste d'agent de sécurité incendie en ERP (établissement recevant du public) ou un IGH (immeuble de grande hauteur).

Visites de différents sites IGH et ERP,
Entraînement à la certification tout au long de la formation (QCM et rondes avec détection d'anomalies).

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

- Aptitude physique (validée par un examen médical)
- Capacité à rédiger une main courante
- Présenter un certificat SST (Sauvetage Secourisme du Travail) ou l'AFPS

Compétences évaluées

Le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- sensibiliser les employés aux risques et aux dangers du feu,
- effectuer les premières interventions en cas d'incendie,
- alerter et organiser l'évacuation du public en cas de risque ou de sinistre,
- prévoir l'accueil des secours,
- assurer l'entretien des moyens de secours sur le site durant l'année.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

niveau I

La validité est Temporaire

- recyclage triennal obligatoire - obligation de recyclage tous les 2 ans en matière de secourisme.

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Les diplômes doivent être signés par le directeur du centre de formation et par le président du jury ; ils doivent mentionner le niveau du SSIAP et son année de délivrance.

Centre(s) de passage/certification

- Les organismes de formation S.S.I.A.P. doivent détenir un agrément délivré par le Préfet du département. L'examen est organisé dans le département dans lequel s'est déroulée la formation. La demande d'autorisation d'ouverture d'une session doit être adressée au moins deux mois avant au préfet du département dans lequel se déroulera la formation. Les épreuves pratiques se déroulent dans un établissement recevant du public ou un immeuble de grande hauteur. Elles peuvent également être organisées, après accord du président du jury, dans le centre de formation si celui-ci dispose des installations nécessaires à leur organisation.

Plus d'informations

Statistiques

Environ 20 000 personnes sont formées aux SSIAP chaque année.

En outre, la fonction d'agent de sécurité incendie, si elle n'était pas prévue à cet effet à sa création, est actuellement, pour un nombre non-négligeable de sapeurs-pompiers volontaires, une source d'emploi permettant de les sécuriser dans leur volontariat

Autres sources d'information

<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers/La-reglementation-incendie/Securite-incendie-et-assistance-a-personnes-SSIAP>